



La Présidente

**ARRETE N° 2022-066
DU 29 MARS 2022**

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L4231-1 à L.4231-9 ;
- VU l'arrêté n°2021-77 du 2 juillet 2021 désignant M. Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Vice-président en charge du logement, de l'aménagement durable du territoire et du SDRIFE ;
- VU la délibération CP 2022-094 du 23 mars 2022 relative au Contrat d'aménagement régional (CAR).

ARRETE

ARTICLE 1 :

Est désigné pour représenter la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France lors de la signature des contrats régionaux votés lors de la Commission Permanente du 23 mars 2022, pour les communes situées dans les départements suivants :

- Seine-et-Marne (77) : commune de Villenoy ;
- Essonne (91) : commune de Bouray-sur-Juine ;
- Seine-Saint-Denis (93) : commune de Villepinte.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région d'Ile-de-France.

Valérie PECRESSE

Conseil régional

2, rue Simone Veil – 93400 Saint-Ouen-sur-Seine
Tél: 01 53 85 53 85 – www.iledefrance.fr



[RegionIleDeFrance](https://www.facebook.com/RegionIleDeFrance)



@iledefrance